

INSTRUCTIONS

Au travailleur titulaire de Carte de Travail

Vous êtes responsable de la conservation de votre carte de travail, portez-la sur vous; ne cédez à personne; faites y porter toutes les mentions relatives à votre carrière professionnelle par votre employeur.

Si votre carte est détériorée, a été volée ou égarée, avisez-en le Commissaire de police et le Service de l'Emploi.

Aux employeurs

Ne gardez pas plus de 24 heures la carte de travail qui vous a été remise pour inscription des mentions prescrites.

Informez le Service de l'Emploi de l'embauche et du départ du travailleur.



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

**Ministère de la Jeunesse,
de la Promotion de l'Entrepreneuriat
et de l'Emploi**

AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI

CARTE DE TRAVAIL

n° 1001

Titulaire

GAUDIN Christophe



Signature du titulaire :

PROFESSIONNELLE		Cachet Signature de l'Employeur
tenus	Classification	

Caisse Nationale de Sécurité Sociale

N° de l'Assuré

7	9	3	6	9	7	1
---	---	---	---	---	---	---

N° de l'Allocataire

9	6	9	9	2
---	---	---	---	---

PRIX : 1 500 FCFA

Date	CARRIERE	
	Mouvement (Entrée - Sortie - Autre)	Emplois

Nom : Gaudin

Prénom (s) : Christophe

Data et lieu de naissance : 10/05/2020 à Tuy

Père : Jérôme Muller

Mère : Théodore Dupre

S.M : celibataire

Nationalité : États-Unis

Profession : Chef de fabrication

CNIB N° et date : 96-39-21-25 du 30/08/2005

Personne à prévenir en cas de besoin : Denis Dubois

Date	CARRIERE PROFESSIONNELLE			Cachet Signature de l'Employeur
	Mouvement (Entrée - Sortie - Autre)	Emplois tenus	Classification	
22/04/1995		6, avenue de Deschamps 58 736 Germain- les-Bains	C	